

DEPARTEMENT DE LA
MARTINIQUE



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
35	19	25		
		Dont procurations		
		06		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
25	25	00	00	00

Séance du jeudi 27 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le **vingt-sept septembre**, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, le Maire.

Etaient présents : MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Christine ALIKER, Eric JULTAT, Arlette BRAVO-PRUDENT, Raphael BORDELAIS, Gérard CHAUVET, Laurie ABAUL, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Claire JANVIER, Dominique CUPIT, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie-Victor PAIGERAC, Jean-Luc GRABIN, Christian DORDONNE.

Absents excusés : MM Emile GONIER, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Joseph Armand BRAY, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, Patrice CHARLEBOIS, Victorien QUIMBERT, Renaud SAINT-ALBIN.

Procurations : MM Emile GONIER, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Joseph Armand BRAY, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, Patrice CHARLEBOIS, Victorien QUIMBERT, ont respectivement donné procuration à Gérard CHAUVET, Arlette BRAVO-PRUDENT, Maurice JOSEPH-MONROSE, William PAULIN, Laurie ABAUL, Yolène LARGEN-MARINE.

Absents : MM Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Danielle MINIETTY épouse RAYMOND, Patrick FLERIAG, Marinette TORPILLE, Christophe AGELAN, Philippe TAIEB, Max ORVILLE, Léone VAILLANT épouse BARDURY.

Date de la convocation

19/09/2018

Date d'affichage

20/09/2018

Objet de la Délibération

FINANCES

Prise en charge partielle par la ville des frais engagés par deux candidates schoelchéroises à l'élection de Miss Martinique 2018

Président de Séance :

Luc CLEMENTE

Secrétaire de Séance :

Gérard CHAUVET

PRISE EN CHARGE PARTIELLE PAR LA VILLE DES FRAIS ENGAGES PAR DEUX CANDIDATES SCHOELCHEROISES A L'ELECTION DE MISS MARTINIQUE 2018

Le conseil municipal :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la demande d'aide financière de deux candidates schoelchéroises à l'élection Miss Martinique 2018 ;
- Vu le rapport de présentation transmis aux conseillers municipaux ;

- Considérant que ce type de manifestation participe au rayonnement de la commune, tant au plan local que national ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

-
- La prise en charge des frais de participation des deux candidates est approuvée à hauteur de 400 € par candidate ;
 - Les sommes dûes seront directement versées aux fournisseurs sur la présentation des factures correspondantes ;
 - La dépense correspondante sera imputée au budget communal.
-

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 05 NOV. 2018
Le Maire,

LUC CLÉMENTÉ

